





# RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE POUR CRÉER 23 LOGEMENTS DANS UNE RÉSIDENCE SOCIALE

## **MONTREUIL,** 148, RUE ÉTIENNE MARCEL

#### **Département** Seine-Saint-Denis

### Intercommunalité Communauté d'agglomération Est Ensemble

Population municipale 102 770 hab. (2010)

Livraison mars 2008

Nombre de logements 23

> Prix de revient 3,12 millions €

L'immeuble du Centenaire était un hôtel meublé, composé de 70 chambres insalubres et interdites à la location. Il hébergeait une majorité de migrants et le rezde-chaussée était occupé par un café. Acquis en novembre 2003 par Freha (murs et fonds de commerce), elle a rapidement engagé un travail d'information et d'accompagnement en direction des occupants des logements.

Ce lourd programme de réhabilitation a été réalisé en partenariat avec la Ville de Montreuil dans une double démarche: la résorption d'hôtels meublés dégradés et insalubres sur la commune et la création d'une offre de complément pour un parcours résidentiel de relogement temporaire. La résidence accueille, de façon temporaire, des personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun du fait de difficultés sociales et/ou économiques. Elle est composée d'habitations autonomes.

Les résidents peuvent prétendre à un accompagnement social afin de répondre aux différentes problématiques liées à leur situation, en particulier pour l'insertion dans un logement de droit commun. Ainsi l'antenne locale de Seine-Saint-Denis de Freha, dont les locaux sont situés au rez-de-chaussée, assure ce suivi par l'intermédiaire du dispositif d'Accompagnement Social Lié au Logement.



## LA CONSTRUCTION

LA LOCATION

Maître d'ouvrage Freha

Maître d'œuvre Jade et Sami Tabet

**Durée du chantier** 26 mois **Surface habitable** 956 m<sup>2</sup>

Typologie des logements

**Financement** 

10 TI, 6 TIbis, 6 T2 et 1 T3

**Prix de revient** 3,12 millions € TTC

- 28,2 % Subvention État

18,7 % Subvention Région ÎdF

2,9 % Subvention Ville de Montreuil

4,2 % Subvention Fondation Abbé Pierre

41,2 % Prêt Action Logement Solendi

4,7 % Prêt Caisse d'Épargne

0,1 % Prêt CDC

Le montant des subventions représente 54 % du prix de revient de cette opération.

### Résidents

Ménages modestes, couples, familles monoparentales, ayant besoin d'être relogés, pour une durée allant jusqu'à 24 mois.

## **Attribution des logements**

7 Préfecture

4 Ville de Montreuil

II Solendi

I Région ÎdF,

#### Redevance mensuelle

T1 de 20 m<sup>2</sup> : 516 € T3 de 46 m<sup>2</sup> : 607 € (APL non déduite)

#### **Parties communes**

Un bureau, une salle de réunion, une chaufferie et une buanderie.









